

Dans le débat sur les 60 000 postes, essayons de prendre le point de vue de l'élève

par Jean-Claude - Vendredi, septembre 18, 2015

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/blog/lesdechiffreurs/?p=881>

Dans le débat actuel sur la question[1], débat dans lequel la plupart des intervenants ont raison, en ne retenant que les nombres qui arrangent leur démonstration, essayons d'y voir clair, en envisageant les différents points de vue, à partir du tableau présenté dans un article précédent[2] :

Les créations de postes pour l'éducation depuis l'élection de François Hollande :

	Collectif 2012 rentrée	Budget 2013 rentrée	Budget 2014 rentrée	Budget 2015 rentrée	Total 2012-2015
Enseignants 1er degré	1000		800	811	2611
Stagiaires		4569	4042	3400	12011
Stagiaires M2		-1225			-1225
solde 2013			295		295
Total 1er degré	1000	3344	5137	4211	13692
					0
Contractuels (décharges)	1500	333	-1833		0
Stagiaires		5646	4854	2199	12699
Stagiaires M2		-1967			-1967
contractuels			-500		-500
Enseignants 2nd d°				1450	1450
AVS		100		100	200
Total 2nd degré	1500	4112	2521	3749	11882
					0
CPE	100				100
Stagiaires		132	168	10	310
Stagiaires M2		-83			-83
AVS	1500	350	350	350	2550
médico-sociaux		50	150	100	300
Total vie élève	1600	449	668	460	3177
					0
Contractuels (décharges)	225	125	-350		0
Stagiaires		1129	1183	667	2979
Stagiaires M2		-378			-378
Maîtres délégués			-60	334	274
Total privé	225	876	773	1001	2875
Total MEN	4325	8781	9099	9421	31626
Agriculture	50	200	150	140	540

TOTAL enseignant scolaire	4375	8981	9249	9561	32166
Enseignement supérieur		1000	1000	1000	3000
TOTAL Éducation	4375	9981	10249	10561	35166

Le point de vue du budgétaire

Comme nous l'indiquions dans cet article : « Du point de vue de la logique de la présentation du budget de l'État, ce sont plus de 10 500 postes qui ont été créés pour la rentrée 2015, portant le total à plus de 35 000 depuis le début de la législature. Pour tenir formellement l'engagement présidentiel, formalisé dans la Loi pour la refondation de l'école, il en faudrait encore près de 25 000, soit 12 500 environ dans chacun des deux prochains budgets. Étant donné ce qui est prévu pour l'enseignement supérieur et pour l'enseignement agricole (respectivement 5000 et 1000 postes au cours de la législature), ce sont un peu plus de 11 000 postes qui devraient être créés, en moyenne, pour l'Éducation nationale (public et privé) dans chacun des deux prochains budgets. C'est possible [...] sauf aggravation de la politique d'austérité et extension de cette politique au secteur de l'éducation : cela implique en effet d'augmenter quelque peu le rythme des créations de ces dernières années. Le projet de Loi de Finances pour 2016, qui devrait être connu rapidement permettra de voir ce qu'il en sera de l'engagement présidentiel ».

C'est le point de vue que défend le Gouvernement, lorsqu'il compte les postes créés au Ministère de l'Éducation aux budgets (et à la Loi de finances rectificative de 2012) depuis qu'il est aux affaires.

Mais il faut évidemment regarder de plus près ce que sont ces postes créés.

Le point de vue de Jean-Luc Mélanchon

Il considère que 4000 postes de « terrain » seulement ont été créés dans l'enseignement public. C'est tout-à-fait vrai, si l'on ne considère que les postes d'enseignants titulaires, les seuls qui permettent une augmentation effective – et avec des personnels pérennes – du nombre d'enseignants présents devant les élèves. Les postes d'enseignants titulaires de l'enseignement public créés depuis 2012 figurent en rouge dans notre tableau : ils sont très précisément 4061 (2611 dans le premier degré et 1450 dans le second) et leur total s'élève à 4335 si on considère les 274 postes de maîtres-délégués créés dans le privé.

J-L Mélanchon a donc raison puisque les Conseillers d'éducation (CPE), les personnels médico-sociaux, et les auxiliaires de vie scolaire (les AVS, qui s'occupent de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité et de l'aide à la scolarisation d'enfants en situation de [handicap](#) ou présentant un trouble de santé [invalidant](#), dans des classes spécialisées ou dans des classes ordinaires) n'assurent évidemment pas un service d'enseignement.

Le point de vue du Ministère de l'Éducation nationale

Si aussi peu de postes d'enseignants titulaires ont été créés depuis 2012, c'est que l'effort budgétaire a très largement consisté à créer des postes d'enseignants stagiaires qui permettent de former les futurs enseignants titulaires après leur recrutement. Pour l'enseignement public, ce sont en effet 24 710 postes d'enseignants stagiaires qui ont été créés (12 011 dans le premier degré, et 12 699 dans le second). Ils figurent en bleu dans notre tableau. Leur total s'élève à 27 689 si on y ajoute les 2 979 postes de stagiaires créés pour le privé. Ce point de vue, bien souligné par le Ministère, n'est pas illégitime. Il a bien fallu reconstituer le potentiel de formation des enseignants, comme le prévoyait d'ailleurs la Loi de refondation de l'école.

Mais, pour faire face aux besoins du terrain, le « modèle de formation » mis en place avec la création des ESPE consiste à demander aux enseignants-stagiaires de « faire la classe » à mi-temps. Sans épiloguer ici sur ce que cela peut impliquer en matière de qualité de la formation initiale ou de la formation continue^[3], cela permet évidemment au ministère de mettre sur le terrain, un nombre d'enseignants équivalent à la moitié du nombre des stagiaires.

Le point de vue de l'élève

Du point de vue de l'élève, ce qui importe, c'est le taux d'encadrement, c'est-à-dire le nombre moyen d'élèves dont un enseignant à la charge.

Compte tenu de ce que nous avons vu plus haut, dans l'enseignement public, ce sont 16 416 « équivalents-temps plein » supplémentaires que les élèves ont en face d'eux, grâce aux créations de postes depuis 2012 : les 4061 titulaires + 12 355 « équivalents-temps plein » correspondant à la moitié des 24 710 stagiaires en formation[4]. Un quart seulement de ces enseignants ont bénéficié d'une formation complète, comme le souligne J-L Mélanchon.

Partant de là, où en sont les taux d'encadrement ?

	2012			2015			ETP stagiaires	total	élèves/ poste
	effectifs	plafond d'emplois	élèves/ poste	effectifs	plafond d'emplois	élèves/ poste			
1er degré	5820,9	316823	18,4	5922,1	315858	18,7	6 006	321 864	18,4
2nd degré	4268,2	388857	11,0	4351,7	384993	11,3	6 350	391 343	11,1
privé	2051,7	130772	15,7	2175,4	129856	16,8	1 380	131 236	16,6
ensemble	12140,8	836452	14,5	12449,2	830707	15,0	13736	844 443	14,7

Sources : DEPP, RERS pour les effectifs 2012 ; PLF 2012 et PLF 2015 pour les plafonds d'emplois[5], DEPP, Notes d'information pour les prévisions de la rentrée 2015

La comparaison avec ce qu'aurait été la rentrée 2012, s'il n'y avait pas eu de collectif budgétaire en juillet 2012 (autrement dit la rentrée programmée par Sarkozy) montre que les élèves de 2015 ne sont pas mieux traités que leurs prédécesseurs de 2012 l'aurait été si Sarkozy avait été réélu. Pas d'amélioration donc par rapport à la situation avant le programme des 60 000 postes, et surtout comme nous l'avons signalé précédemment, pas de rattrapage par rapport à la situation avant les suppressions de postes du quinquennat précédent.

Dans ces conditions, on comprend que la plupart des organisations syndicales réclament encore un effort sérieux qui devrait aller au-delà des 60 000 postes.

En effet, la reconstitution du vivier de la formation, qui était indispensable, a mobilisé les trois quarts des créations de postes, alors que, au cours de la période, la hausse démographique s'est poursuivie, et a absorbé l'essentiel des quelques moyens supplémentaires directement consacrés aux élèves.

Dans ces conditions, auxquelles il faut ajouter les difficultés de recrutement, la priorité aux mesures de politique éducative annoncées, notamment en direction du premier degré (maître supplémentaire, scolarisation précoce) restent tout-à-fait insuffisantes face aux besoins.

[1] Article Libération du 3 septembre , article du Monde du 2 septembre 2015.

[2] « Les créations de postes : les éléments du débat ».

[3] Les stages sur le terrain des enseignants stagiaires – qui sont une bonne chose pour leur formation professionnelle – ont, du moins dans le premier degré, souvent permis de remplacer les enseignants titulaires qui bénéficiaient alors de formation continue.

[4] Pour retrouver le nombre d'équivalents temps plein d'enseignants que le Ministère a indiqué à Libération (21 513 postes), il faut ajouter non seulement les équivalents temps plein du privé (ce qui peut se concevoir) mais aussi tous les CPE, médico-sociaux et AVS qui ne sont pas des enseignants !

[5] Il s'agit du plafond des emplois budgétaires d'enseignants (non compris les CPE, ni les stagiaires) ; ces plafonds prennent en compte des mouvements de transferts internes aux budgets et ne comptent les postes créés à une rentrée que pour un tiers dans le budget de la même année (ces postes ne sont créés – et ne pèsent sur le budget de l'État – qu'à compter du 1^{er} septembre). La comparaison avec le tableau suivant n'est donc pas possible, mais les plafonds d'emplois sont homogènes et comparables.
